

DES VILLES

I- Paris

II- Le reste du monde

I- Paris

Répression, ignorance ou volonté d'intégration ?

1- Propreté canine

Parmi les 14 000 espèces animales vivant à Paris, ce sont nos amis les chiens, 150 000 recensés à ce jour, qui représentent la principale cause de mécontentement des parisiens.

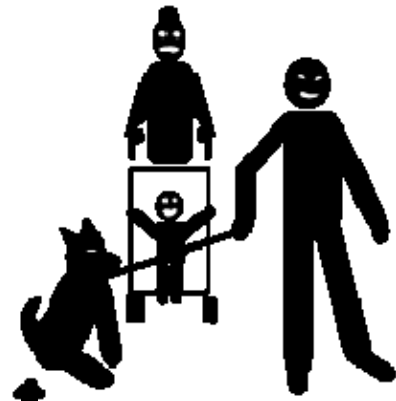
Il faut dire qu'à eux tous, ils produisent 16 tonnes de déjection par jour !

La propreté canine est un enjeu capital si l'on souhaite obtenir une bonne cohabitation entre les citadins et les animaux des villes.

Ainsi, les valeurs de respect envers les animaux et de citoyenneté envers les hommes sont primordiales.

Vous avez peut-être déjà rencontré sur votre parcours, au moment de la promenade de votre fidèle compagnon des panneaux annonçant « J'aime mon chien, je ramasse ; j'en suis responsable ; j'en prends soin » ?

Sachez que chaque semaine, à ces mêmes endroits, vous pouvez discuter et prendre des conseils relatifs à votre animal bien-aimé auprès d'un éducateur canin professionnel.



Les objectifs de ce dispositif sont de :

- faire prendre conscience aux propriétaires que le ramassage des déjections est indispensable à la bonne intégration du chien en ville
- donner aux animaux et à leurs maîtres une image positive par un comportement respectueux de leur environnement et d'autrui

2- Mesures en vigueur

Savez-vous que vous encourez une amende de 183 euros lorsque vous ne vous soumettez pas au ramassage des déjections de votre animal ? Ah, comme les promenades pourraient être paisibles... Mais attention, les inspecteurs du Centre d'Action pour la Propreté de Paris veillent... et verbalisent, notamment dans les lieux aménagés et conçus spécialement pour nos animaux.

Mais si la réglementation vise en premier lieu les fraudeurs de la propreté canine, elle a aussi pour objectif de protéger nos animaux...

« Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » (art. 214-1 du Code rural)

Ainsi, les mesures visant à harmoniser les relations entre le citadin et l'animal qu'il soit domestique, errant ou nuisible, passent par :



- la régulation des populations animales en ville pour notamment gérer le risque sanitaire
- la professionnalisation du secteur animalier pour informer les possesseurs d'animaux et les citadins quels qu'ils soient
- l'installation de mobilier urbain et l'aménagement d'espaces réservés aux animaux

Quoiqu'il en soit, notre volonté de protéger notre environnement et d'assurer le bien-être de nos animaux des villes ne doit pas céder la place à l'incivisme de nombreux possesseurs d'animaux

II- Le reste du monde

Répression, ignorance ou volonté d'intégration ?

1- L'exemple Belge

Tout comme nous, nos voisins belges apprécient particulièrement la présence et la compagnie des animaux en ville. Les questions de propreté sont au cœur de leurs priorités parce qu'ils considèrent, à juste titre, que le bien-être de l'animal en ville dépend totalement du comportement de son maître...

Mais au-delà de l'aspect strictement « sanitaire », on rappelle donc que chaque animal possède un comportement propre à son espèce. Savez-vous que dans le cas du chien par exemple, les déjections constituent un mode de communication par marques olfactives ? Et oui, le citoyen belge, même s'il n'est pas lui-même propriétaire, s'intéresse de plus en plus sérieusement à la gestion de l'animal en ville...

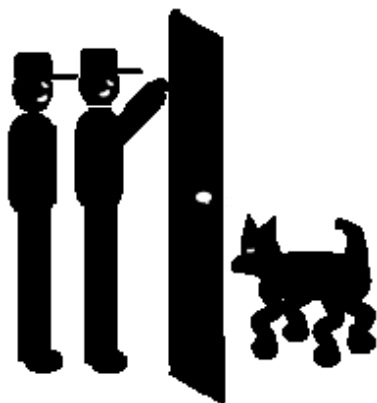
La ville de Gand a d'ailleurs une manière très sympathique de sensibiliser les possesseurs et non possesseurs d'animaux. Elle a doté ses quartiers de nombreux aménagements canins qui ont tous été inaugurés lors de véritables fêtes sous chapiteau. Le verre de l'amitié... entre riverains, propriétaires ou non et éducateur canin. Opération réussie ! La ville fait peau neuve, les riverains disent se sentir plus en sécurité et les fêtes vont bon train !



A Schaerbeek, autre ville belge, le personnel d'entretien de la ville élit mensuellement, les 25 chiens les plus civiques (et leur maître aussi !). S'il est élu, votre compagnon se verra remettre une médaille et un diplôme... Cette communication autour de la problématique « propreté » s'avère très efficace auprès des citoyens qui apprécient particulièrement le côté humoristique des cérémonies..

2- A Dresde en Allemagne, on ne plaisante plus...

Attention ! La ville de Dresde a opté pour une toute autre manière de gérer la propreté canine. Au même titre que les violeurs ou les délinquants, nos amis les chiens seront désormais fichés grâce à leur ADN.



Le principe est simple : tout propriétaire est tenu de donner un prélèvement de salive de son chien afin que son Adn, une fois enregistré, puisse être comparé avec les déjections ramassées et analysées chaque jour par la brigade scientifique de la ville...

Si l'Adn correspond à un chien fiché, l'heureux propriétaire se verra appliquer une amende allant de 20 à 600 euros pour les récidivistes ! Cette initiative pourrait-elle franchir nos frontières ?

3- Au Canada

A Ottawa, la protection des chiens et des chats passe nécessairement par la limitation de leur nombre ; ainsi, chaque famille vivant en ville peut posséder au maximum 3 chiens et 2 chats...

Associé à ce contrôle et dans le souci de protéger les animaux et de rendre leur présence tolérable voire agréable aux non-propriétaires, la municipalité impose aux résidents de se munir d'un permis d'enregistrement annuel, disponible auprès de ses services, et d'équiper leur animal d'une médaille numérotée.



Pour ce faire, les propriétaires doivent fournir une attestation de stérilisation ou d'identification par micropuce. Ce système permet l'identification des animaux afin de pouvoir les retrouver s'ils se perdent mais aussi de pouvoir gérer les problèmes de santé et de sécurité publics dans le cas des animaux errants. Un système raisonnable et apprécié des citoyens !